



Don d'argent auprès de mon père

Par **Newtein**, le **05/08/2019** à **09:22**

Bonjour,

Je me permets de vous solliciter pour une question liée à un don d'argent. Je vous explique la situation.

Suite au décès de ma mère, mon père nous a fait la donation de la maison familiale auprès d'un notaire. La maison était estimée à 160 000 €. La maison appartient aujourd'hui à moi et mon frère en indivision. Aujourd'hui, je désire personnellement reverser une somme d'argent à mon père, soit 20 000 €. Mes questions sont la suivante :

Dois-je opérer cette transaction auprès d'un notaire ? Vais-je payer des frais ou impôts si je donne cette somme à mon père ? Si oui, combien ?

Enfin, si mon père venait à décéder, les 20 000 € reversés à mon père seraient divisés en deux entre moi et mon frère ? Si oui, comment puis-je éviter cela ?

Je vous remercie sincèrement pour votre aide.

Cordialement

Par **youris**, le **05/08/2019** à **10:36**

bonjour,

cela revient à faire un don manuel à votre père.

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1265>

salutations